



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**

RAPPORT D'ACTIVITE



2023



**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**



Sommaire

Le mot du Président	3
Le bassin versant de l'Iton, l'échelle cohérente de gestion de l'eau	4
Le SMABI, un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.....	5
Le comité syndical, organe décisionnel du Syndicat	6
L'équipe du SMABI.....	6
Intervenir pour garantir le bon Etat écologique de nos cours d'eau	7
Des actions en faveur des milieux aquatiques et humides	13
La prévention des inondations.....	18
Sensibiliser sur les enjeux des milieux aquatiques face au réchauffement climatique.....	19
Communiquer	21
Améliorer les connaissances, veiller sur le bassin de l'Iton	22
Budget et éléments financiers	22

Table des illustrations

Figure 1 Le bassin versant de l'Iton	4
Figure 2 EPCI adhérents au SMABI	5
Figure 3 Etat écologique masses d'eau superficielles – EDL2019	7
Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton	8
Figure 5 Commission locale de l'eau	10
Figure 6 Investigations par le bureau d'études SAFEGE - 2023.....	14
Figure 7 Visuels des travaux	15
Figure 8 JEC 2023 Retour en images.....	21
Figure 9 Topographie, pêche électrique, jaugeages,.....	22

LE MOT DU PRESIDENT



Avec l'équipe du SMABI, nous nous sommes mobilisés avec conviction durant cette année 2023. Nous avons réussi à faire émerger un projet ambitieux en matière de restauration écologique de l'Iton en le reconnectant à son affluent principal le Rouloir. Les travaux menés sur la commune de Glisolles sont exemplaires et je tiens à remercier également l'ensemble des propriétaires et la municipalité. Sans leur adhésion, nous n'aurions pu mener à bien ce projet.

Avec les élus du Syndicat, nous avons également œuvré pour que le SMABI devienne l'acteur incontournable à l'échelle du bassin. Notre structure couvre aujourd'hui 97% de celui-ci et remplit pleinement les missions de la compétence GEMAPI pour le compte de ses EPCI adhérents. A titre d'exemple, le SMABI est devenu gestionnaire des espaces naturels sensibles de la zone humide du fourneau, de la Vallée du Rouloir, des prés bourbeux et des étangs de Breteuil.

Sur le volet « inondation », nous avons poursuivi notre action, afin de proposer des solutions techniques et financières pour la prévention des inondations. L'année 2023 marquera l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission « PAPI », Mme Caroline PERDU, pour la réalisation d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce plan que je souhaite co-construit avec l'ensemble des parties prenantes aboutira à des actions concrètes de réduction des vulnérabilités de nos territoires. Plus que jamais, nous devons préparer l'avenir dans ce contexte de changement climatique. Nous proposerons des solutions concrètes sur le système d'endiguement de Navarre pour 2024.

Sur le volet « sécheresse », conformément au SDAGE SEINE-NORMANDIE, je souhaite nous engager tous, dans une réflexion sur la dimension quantitative de la ressource en eau. Nous ne serons pas seuls dans cette démarche, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, nous accompagnera techniquement et financièrement en collaboration avec le BRGM.

Le travail qui nous attend est conséquent ; mettre en œuvre un programme en faveur des milieux aquatiques et humides notamment en utilisant des solutions fondées sur la nature, un programme de prévention des inondations, travailler à la restauration de nos cours d'eau et zones humides, suivre l'élaboration des documents d'urbanisme, accompagner collectivités et particuliers sur ces thématiques...

Je vous invite d'ores et déjà à parcourir ce document pour vous informer des actions engagées en 2023, rendues possible grâce au soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de l'Eure. Toutes ces actions sont pertinentes et contribuent aux politiques d'adaptation au changement climatique que nous devons collectivement mener.

Bonne lecture !

Marcel SAPOWICZ

Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Président de la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant de l'Iton

LE BASSIN VERSANT DE L'ITON, L'ECHELLE COHERENTE DE GESTION DE L'EAU

Le périmètre du bassin versant de l'Iton est situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne. Il s'étend sur près de 1200 km². Il est drainé par l'Iton qui prend sa source dans les collines du Perche Ornaï, et va rejoindre l'Eure après un parcours de 132 km.

La particularité de ce bassin est d'être scindé en deux parties au régime hydraulique bien distinct. Ce phénomène est lié à la géologie spécifique de la Région avec la présence de Karst en sous-sol.

Chiffres clés

- 1 200 km²
- 2 Départements
- 114 communes

Hydrographie et hydrogéologie

- Réseau hydrographique total de l'Iton 381 km
- Un affluent principal : le Rouloir
- Une craie très karstifiée constitue le substratum de la majorité du bassin versant à l'exception de la partie amont où affleurent les sables du perche, couche plus imperméable du fait de la présence de veines argileuses
- Nappe de la craie principale aquifère du bassin. Les infiltrations rapides via les karsts ou fissures rendent cette dernière particulièrement sensible aux pollutions de surface



Figure 1 Le bassin versant de l'Iton

Données socio-économiques

- Bassin à dominante agricole avec des terres qui couvrent 70% de la superficie totale
- Population concentrée à l'aval du bassin
- 112 communes intégrées dans le SAGE. Une population estimée à 152 813 habitants
- Agriculture tournée vers les grandes cultures notamment céréalières

Environnement

- 5 ZNIEFF de type 2 et 106 ZNIEFF de type 1.
- Directive Oiseau : 1 ZPS (1,35%)
- Directive Faune Flore Habitat : 5 ZSC (1,36% du BV)
- 1 arrêté de protection de biotope (4600 m²)
- 7 espaces naturels sensibles (167 ha|0,12% du BV)
- Milieux naturels d'intérêt : pelouses calcicoles, coteaux, zones humides et faune inféodée

LE SMABI, UN SYNDICAT POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton a été créé le 1^{er} janvier 2019, par arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI). Il s'agit d'un syndicat mixte fermé composé de sept membres :

- ✓ Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- ✓ Communauté de communes du Pays de Conches
- ✓ Communauté de communes du Pays du Neubourg
- ✓ Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- ✓ Communauté de communes Bernay Terres de Normandie
- ✓ Communauté de communes Roumois Seine
- ✓ Communauté de communes des Pays de L'Aigle

La dernière version des statuts du SMABI date du 20 mars 2023 avec l'adhésion de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Le Syndicat assure **la cohérence et la coordination de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Iton.**

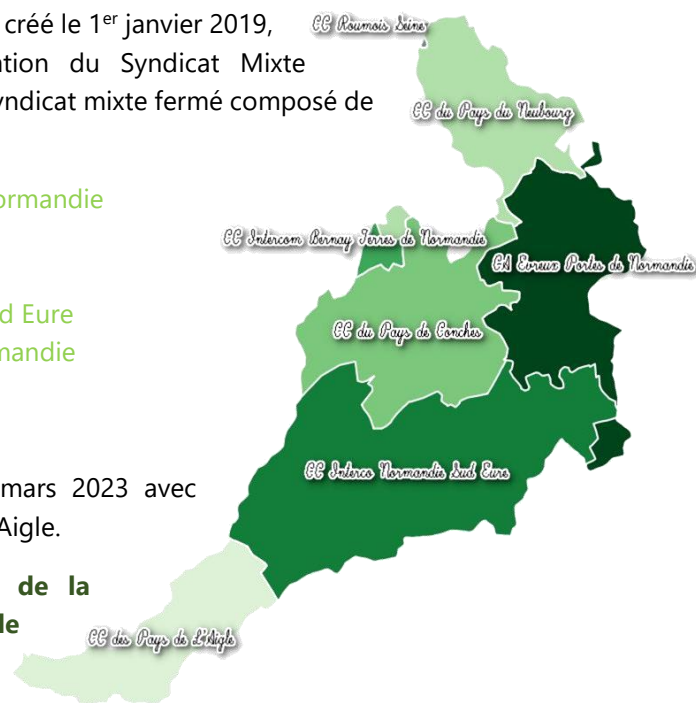


Figure 2 EPCI adhérents au SMABI

Concrètement, le syndicat mène des études et des travaux pour :

- Prévenir **des inondations** par la gestion d'un système d'endiguement, le lancement d'un PAPI,
- Rétablir **le fonctionnement naturel des rivières** et contribuer à l'atteinte du bon état écologique,
- Protéger **les zones humides** existantes et restaurer les milieux dégradés,
- Porter le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de l'Iton (SAGE ITON).



La compétence obligatoire de ce syndicat est l'exercice de la **GEMAPI** qui couvre les missions suivantes telles que définies à l'article L211.7 du Code de l'environnement :

- 1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



LE COMITE SYNDICAL, ORGANE DECISIONNEL DU SYNDICAT

Le SMABI est administré par un conseil syndical composé de sept élus, dont le président, M. Marcel SAPOWICZ et trois vice-président(es), Mme Martine SAINT-LAURENT, MM. ALORY et CHERON.

Composition du conseil syndical :



Le comité syndical s'est réuni lors de cinq séances en 2023 :

- Comité syndical 23-01 du 9 mars
- Comité syndical 23-02 du 11 avril
- Comité syndical 23-03 du 29 juin
- Comité syndical 23-04 du 19 septembre
- Comité syndical 23-05 du 28 novembre



Les réunions se déroulent à l'hôtel de ville de Conches-en-Ouche.

L'EQUIPE DU SMABI

Kévin CAILLEBOTTE

Téléphone : 06.79.22.22.76

Email : kevin.caillebotte@smabi.fr

Sébastien BLEY

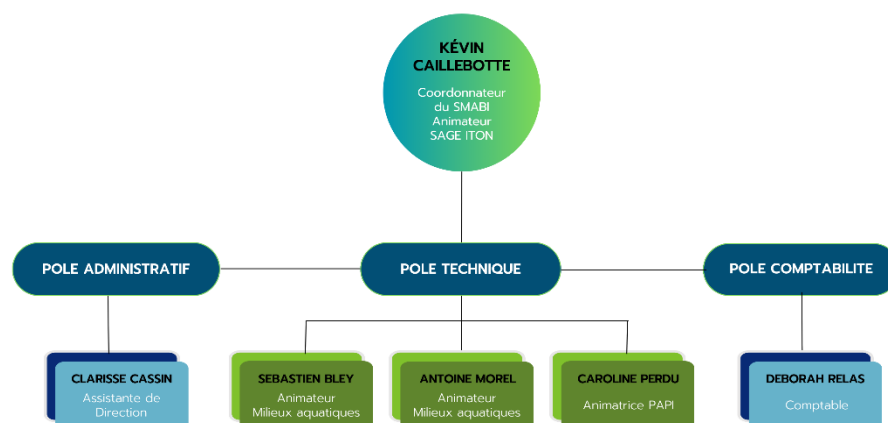
Téléphone : 06.80.06.72.40

Email : sebastien.bley@smabi.fr

Antoine MOREL

Téléphone : 06.79.22.42.61

Email : antoine.morel@smabi.fr



La cellule animation milieux aquatiques agit sur 97% de la superficie du bassin versant.

INTERVENIR POUR GARANTIR LE BON ETAT ECOLOGIQUE DE NOS COURS D'EAU

Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) et de la Loi sur L'eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), le SMABI porte des projets ambitieux de restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

ETAT DES LIEUX 2019, LA REFERENCE SUR LA QUALITE DE NOS COURS D'EAU

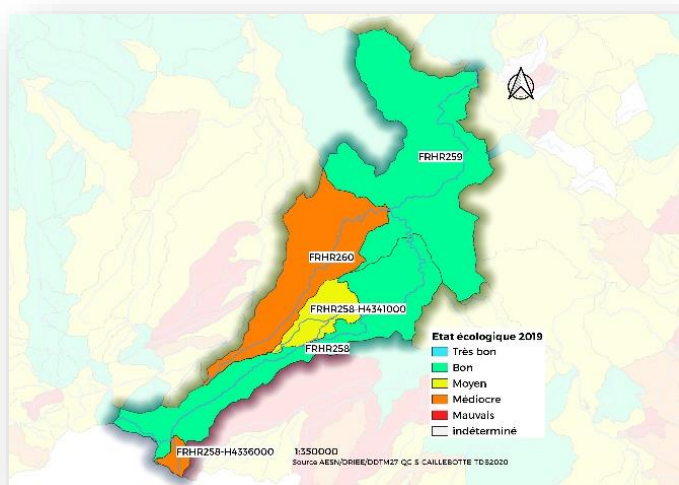
Les deux masses d'eau principales de l'Iton présentent selon l'état des lieux 2019 un bon état écologique (source AESN).

L'état écologique est bon pour l'ensemble des masses d'eau selon les critères d'évaluation de 2019. L'ensemble des masses d'eau de surface doit être en bon état en 2027.

L'atteinte du bon écologique est intimement liée à l'amélioration des facteurs hydro morphologiques et à la qualité chimique des masses d'eau. La masse d'eau FRHR 258 a été réévaluée en 2022 [avec un état écologique et biologique moyen](#).

La carte ci-dessous représente l'état écologique des [masses d'eau superficielles](#) à l'échelle du bassin versant.

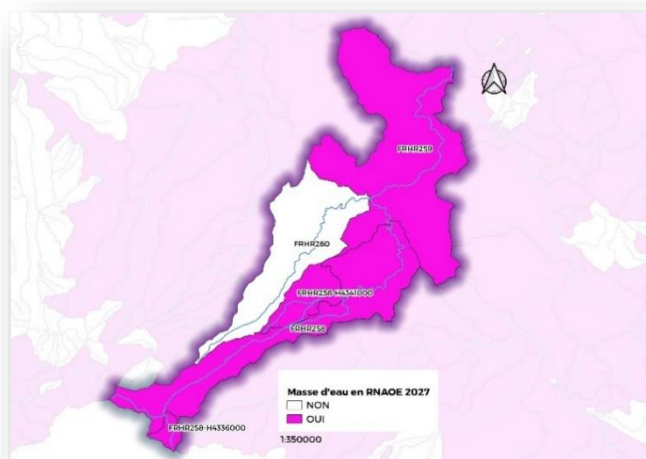
Figure 3 Etat écologique masses d'eau superficielles – EDL2019



Néanmoins, la continuité écologique n'est pas rétablie sur l'Iton sur l'ensemble du chemin préférentiel de continuité écologique.

« L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027 (RNAOE), pour une masse d'eau donnée, consiste à évaluer les pressions significatives en 2027, en tenant compte de l'évolution prévisible des pressions sur les milieux (par exemple l'augmentation de la population) et des actions déjà engagées ou terminées par les maîtres d'ouvrage » [Etat des lieux, AESN 2019].

Selon ce principe, à l'échelle du bassin Seine Normandie 32% des cours d'eau en bon état écologique passeraient à 18% en 2027. L'altération de l'hydromorphologie arrive en tête des pressions qui ont un impact significatif sur l'état des cours en 2027, le second facteur concerne les pesticides et le troisième est lié aux pollutions par les nitrates, phosphores et matières organiques.



4 masses d'eau sur 5 sur le bassin de l'Iton risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2027 du fait de l'hydromorphologie (voir cartographie ci-contre).

Le SMABI poursuit ses actions en faveur des milieux aquatiques et humides à travers sa programmation prévisionnelle.

Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton

L'ensemble de ces données est accessible depuis le « portail de la gestion de l'eau » administré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) à l'adresse suivante : <https://geo.eau-seine-normandie.fr/>

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE L'ITON, POUR UNE VISION PARTAGEE DE LA RESSOURCE EN EAU

Issu de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la mise en place d'un [schéma d'aménagement et de gestion des eaux \(SAGE\)](#) sur un territoire comme le bassin versant de l'Iton s'inscrit dans une logique de recherche permanente d'un équilibre durable entre la protection et la restauration des milieux naturels, les nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, l'évolution prévisible de l'espace rural, l'évolution urbaine et économique et [la satisfaction des différents usages](#).

Le SAGE décline localement les orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

La LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) de 2006 renforce le rôle des SAGE : il s'agit désormais d'un document central et structurant des politiques de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire.

Dans les 53 mesures du Plan Eau de 2023, il faut noter la volonté de moderniser les SAGE. La CLE est bien identifiée comme instance de dialogue et doit se doter d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

L'initiative du lancement de la procédure du SAGE sur le bassin de l'Iton est à mettre au compte des deux syndicats de rivière : le Syndicat de la Haute Vallée de l'Iton (SIHVI) et le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton (SAVITON) historiques.

En effet, ces deux structures, suite aux inondations de l'hiver 1995-96, ont souhaité une action globale et concertée sur l'ensemble du bassin versant. Le Préfet de l'Eure a donc été saisi les 21 juin et 22 novembre 1996 afin de lancer la procédure d'urgence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de l'Iton. Le périmètre d'élaboration fixé par le SDAGE Seine-Normandie a été arrêté par le Préfet de l'Eure au mois de mai 1999. Ce n'est que trois ans plus tard, en février 2002, que conformément à l'article L.212-4 du Code de l'environnement, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté la commission locale de l'eau. Cette dernière est constituée de 41 membres.

Le Département de l'Eure va contribuer à la conception de ce SAGE en portant l'animation et les études nécessaires à son élaboration. Le SAGE pouvait entrer dans sa phase d'élaboration.

Le 25 avril 2002, la Commission Locale de l'Eau, créée par arrêté préfectoral du 18 février 2002, se réunissait pour la première fois. **L'élaboration du SAGE de l'Iton est donc entrée en phase active depuis 2002.**

Sur cette base, la Commission locale de l'eau a défini les enjeux majeurs pour le bassin de l'Iton qui sont au nombre de trois :

- **La gestion du risque inondation**
- **La préservation, la gestion et l'exploitation de la ressource en eau potable**
- **La préservation et la gestion des milieux aquatiques et humides**

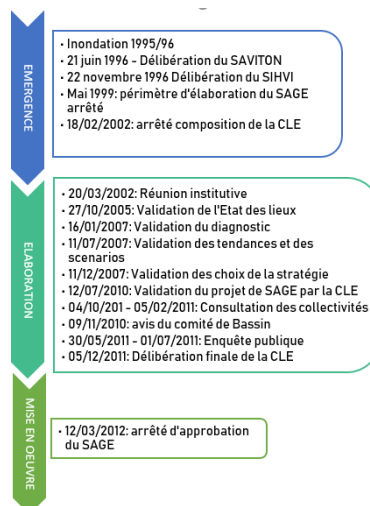
La gestion du risque a été le point de départ du SAGE et constitue l'enjeu prioritaire de ce dernier. Sur le volet quantitatif et qualitatif de la ressource, toute l'eau potable du bassin est produite à partir de la nappe de la craie. Protéger et gérer cette ressource est un enjeu stratégique pour le SAGE Iton. Ces deux enjeux ne seront pas satisfaits si l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles du bassin n'est pas obtenue. **Protéger les zones humides, redonner toutes les fonctionnalités au cours d'eau constitue également une priorité du SAGE Iton.**

ZOOM sur la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

Elle a été renouvelée pour la dernière fois le 13 septembre 2021. La composition de la CLE du SAGE de l'Iton est définie par arrêté préfectoral conformément à l'article R 212-29 du code de l'environnement en date du 27 mai 2021.

Ainsi la commission locale de l'eau est composée de 41 membres représentatifs du territoire répartis en trois collèges : les représentants des élus locaux (21), les représentants des usagers (11), les représentants des administrations (9) : Préfecture, DREAL, Agence de l'eau Seine-Normandie.



L'article L.214-1 du Code de l'Environnement stipule : « sont soumis aux dispositions des articles L.214-2 à L.214-6 les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Le bureau de la commission locale de l'eau (CLE) s'est réuni le 7 mars 2023 pour étudier plusieurs sujets dont une information relative à une pollution de l'Iton par l'association Evreux Nature Environnement. Le bureau a également émis un avis sur le plan local d'urbanisme de Damville. Les membres du bureau ont également été informés du lancement des ateliers participatifs eau et climat du bassin de l'Iton 2023 et de l'état d'avancement du Plan Pluriannuel en faveur des Milieux Aquatiques et Humides (PPMHA).

La commission locale de l'Eau du bassin versant de l'Iton s'est réunie le 11 décembre 2023 sous la présidence de M. SAPOWICZ et en présence de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure. Lors de cette réunion, un point d'avancement du **Plan Pluriannuel en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA)** a été proposé. Pour rappel, l'objectif de ce document cadre est de doter la CLE d'un inventaire complet des zones humides et de fournir ces informations aux différents opérateurs de l'aménagement du territoire en vue de leur préservation dans les documents d'urbanisme.

Cette réunion de la CLE a également lancé le programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant de l'Iton (PAPI). La première étape de ce projet consiste à la réalisation d'un programme d'études préalable (PEP) afin de réaliser un diagnostic territorial, base indispensable aux propositions d'actions à venir. Le PAPI constitue un partenariat technique et financier avec l'état.



Figure 5 Commission locale de l'eau

Les avis consultatifs de la CLE, vérifier la conformité des projets vis-à-vis du SAGE.

Suite à la demande d'avis sur le projet d'élaboration du PLU de Damville, arrêté le 26/10/2022 par l'Interco Normandie Sud-Eure (INSE), la CLE du SAGE ITON a émis un avis favorable avec réserve. L'intégralité de l'avis est consultable sur le site internet du Syndicat dans la rubrique SAGE Iton : www.smabi.fr

L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE ITON), un appui administratif et technique au service de la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre de l'animation du SAGE, cette dernière participe à de nombreux projets, au suivi de leurs élaborations. En 2023, l'animateur a participé aux réunions/projets suivants :



Animation/Partages de connaissances/réunions techniques

- ✈ 10/01 Réunion technique sur les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques sur le territoire d'EPN,
- ✈ 19/01 Club SAGE participation au groupe révision des SAGE,
- ✈ 30/01 Participation à la réunion de démarrage de l'étude « Diagnostic de l'Iton ornaï » dans le cadre du PPMHA Iton avec le bureau d'études SAFEGE,
- ✈ 12/01 Réunion technique organisée par GESTEAU sur les Révisions et modifications des SAGE,
- ✈ 24/01 Participation au comité technique « Foncier et ressource en eau » d'EPN,

- ✈ 07/02 Réunion d'échanges avec le service Ville d'Evreux sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde,
- ✈ 10/02 Réunion avancement étude de dangers du système d'endiguement de Navarre,
- ✈ 06/03 Groupe de travail sur la révision des SAGE avec l'AESN,
- ✈ 07/03 Bureau de CLE du SAGE ITON,
- ✈ 10/03 Animation auprès d'apprenants du Lycée Hortipôle d'Evreux,
- ✈ 16/03 Pêche de sauvegarde dans le canal du Rouloir – animation auprès des riverains et habitants de Glisolles,
- ✈ 29/03 Réunion pour la valorisation touristique du Becquet sur l'Interco Normandie Sud-Eure,
- ✈ 12/04 Réunion Assainissement Damville relative aux problématiques de rejets dans l'Iton sur le territoire de Mesnil-sur-Iton,
- ✈ 20/04 Participation au COPIL de l'étude « Etude et compréhension du rôle du Karst dans les crues de l'Iton à Evreux et identification d'indicateurs pour y améliorer la prévision du risque de crues »,
- ✈ 02/05 Rencontre équipe LEADER pour le groupement d'action locale (INSE, CdC Pays de Conches, IBTN),
- ✈ 04/05 Comité suivi espèces protégées dans le cadre de la DSOE d'Evreux,
- ✈ 05/05 Echanges structures gémapiennes sur l'élaboration du Plan Pluriannuel en faveur des milieux aquatiques et humides,
- ✈ 09/05 Comité de pilotage BAC Evreux Portes de Normandie,
- ✈ 12/05 Rencontre avec la DDTM de l'Eure sur les projets à venir et leurs instructions règlementaires,
- ✈ 25/05 Colloque DREAL, rencontre avec les prévisionnistes de crue (SCHAPI) à Gouville,
- ✈ 30/05 Réunion de présentation de l'étude d'avant-projet de restauration de la continuité écologique au droit des usines de Navarre,
- ✈ 05/06 Participation au COPIL de l'étude « confluence Eure/Iton » portée par la communauté d'agglomération Seine-Eure,
- ✈ 19/06 Inventaire chiroptère sur l'espace naturel sensible du Rouloir à Conches-en-Ouche,
- ✈ 26/06 Réunion élus relative aux prises d'eau sur le bras de Verneuil d'Avre et d'Iton,
- ✈ 26/06 Réunion du Service de Gestion comptable d'Evreux sur la mise en place de la M57 (nomenclature comptable),
- ✈ 30/06 Visite avec les élus de Breteuil-sur-Iton, visites de mares communales,
- ✈ 14/09 MISEN Rivières, Préfecture de l'Eure,
- ✈ 14/09 Accompagnement du bureau d'études mandaté par l'OFB sur le suivi de l'état écologique de l'Iton,
- ✈ 06/09 Réunion SMABI/CD27 relative à la gestion des espaces naturels sensibles « humides » du bassin versant de l'Iton,
- ✈ 09/09 Groupe de travail pour le site NATURA 2000 Le Hom sur la commune de La Vacherie,
- ✈ 10/10 Rencontre de la commission environnement de MAILISO sur la Communauté de communes du Pays de Conches relative à l'organisation du projet « Biodiversité en Pays de Conches » (organisation de conférences thématiques sur la biodiversité, le sec-Iton, l'organisation d'un évènement en collaboration avec des associations naturalistes),
- ✈ 12/12 Club SAGE Life 1 Eau et Climat,
- ✈ 15/12 Organisation du comité de pilotage du Contrat Territorial Eau et Climat du bassin de l'Iton.

Documents d'urbanisme, aménagement du territoire

- ✈ 07/06 Participation au COPIL de l'étude trame verte et bleue portée par Evreux Portes de Normandie,
- ✈ 19/06 Comité technique n°3 foncier/urba – protection de la ressource en eau par Evreux Portes de Normandie,



- ✈ 06/07 Réunion technique relative à un projet d'assainissement non collectif sur la commune d'Hondouville,
- ✈ 28/09 Comité technique n°4 - protection de la ressource en eau par Evreux Portes de Normandie,
- ✈ 17/10 Réunion de lancement de l'étude hydraulique et environnementale du bassin versant pluvial n°7, Evreux Portes de Normandie.

Formations, colloques, séminaires suivis

- ✈ 06/06 Formation suivie « mieux agir sur l'eau via les documents d'urbanisme » organisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- ✈ 27/06 Participation au webinaire sur l'observatoire régional du drainage par l'AREAS et le BRGM,
- ✈ 03/07 Club des SAGE sur la thématique quantitative de la ressource en eau,
- ✈ 02/09 Participation aux Végétales de Chambray, exposition et information sur les missions du SMABI,
- ✈ 22 au 24/11 Séminaire animateurs SAGE 2023.

Comités sécheresse

- ✈ Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure : participation au comité sécheresse des 13 juin, 8 août, 28 septembre
- ✈ Direction Départementale des Territoires de l'Orne : participation au comité sécheresse du 13 septembre 2023

L'animation milieux aquatiques et humides, au service des milieux aquatiques et de la biodiversité

Les missions de l'animation du SMABI ont pour objectif d'assurer la concertation et la mise en place d'actions en faveur de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'animation favorise les relations et échanges avec tous les acteurs du territoire, permettant les interactions avec les partenaires pour faire les liens entre les projets quand cela est possible ou mutualiser les moyens en faveur de la biodiversité.



Elle constitue le vecteur indispensable de la communication et du conseil auprès des collectivités et des privés.

Depuis près de dix ans, l'animation milieux aquatiques a permis des gains environnementaux pour le bassin versant de l'Iton. En tout premier lieu, elle a contribué à limiter la dégradation du milieu et l'érosion de la biodiversité. En effet, la présence permanente sur le territoire, permet une vigie sur la rivière (crue, étiage, pollution, infractions, dégradations du milieu, ...), un contrôle, et un conseil des usagers de la rivière (productions de fiches conseil sur l'entretien, rencontre des habitants, animation « grand public » ...). La réalisation de plans de gestion a contribué à obtenir une analyse approfondie de la rivière, une meilleure compréhension du fonctionnement global et une connaissance du terrain.

Leur mise en œuvre a permis la réalisation d'actions diverses de restauration des milieux aquatiques et humides, pour une gestion cohérente des milieux.

Des actions ambitieuses ont participé à l'amélioration de l'hydromorphologie de certains tronçons de rivière. Grâce aux travaux de restauration de la continuité écologique, des circulations biologiques sont favorisées, avec une mobilisation des sédiments plus importante et l'apparition de nouveaux faciès lotiques accompagnés des substrats plus grossiers.



L'acquisition et la gestion de zones humides pour la préservation d'habitats communautaires, a permis l'étendue des mégaphorbiaies, ainsi que d'espèces patrimoniales (odonates, amphibiens, reptiles, lépidoptères, ...). Notamment, l'acquisition de parcelles sur le site NATURA 2000 « Le Hom » sur la commune de La Vacherie permet le développement d'une population relictuelle de sonneurs à ventre jaune. Les travaux de renaturation tant à proximité du site que sur l'ensemble du bassin de l'Iton offrira des habitats propices à l'espèce dans le cadre de sa conservation.



Le Contrat territorial Eau et Climat (CTEC), mobiliser les acteurs pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique

L'animation du SAGE ITON a accompagné l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du bassin de l'Iton. Ce dernier signé le 10 décembre 2021, est élaboré pour trois ans. Son objectif est de répondre aux enjeux de gestion des milieux aquatiques et de protection de la ressource en eau et mobilise onze maîtres d'ouvrage sur le bassin versant de l'Iton.



A noter que l'engagement financier de 40% du montant total du contrat a été atteint dès 2022.

DES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment au regard des items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement le SMABI agit concrètement pour la préservation des milieux aquatiques et humides.



FOCUS SUR LE PLAN PLURIANNUEL EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES (PPMHA), UN OUTIL OPERATIONNEL POUR PRESERVER, GERER ET RESTAURER LES MILIEUX



Lancé en 2022, l'élaboration du PPMHA s'est poursuivi en 2023 avec notamment un diagnostic de notre tête de bassin. En effet, la communauté de communes des Pays de L'Aigle a rejoint le Syndicat en mars 2023. Ce secteur géographique n'avait pas fait l'objet de suivi, faute de maîtrise d'ouvrage. Le SMABI a donc lancé une étude spécifique sur ce secteur de l'Iton avec le bureau d'études SAFEGE pour un montant de 44 491 euros TTC. L'objectif de cette étude est d'obtenir un diagnostic détaillé de la rivière Iton et de ses affluents (ruisseau du Ronxou, ruisseau de la Gazinière, des vallées, fontaine de la cour du terre...) et des zones humides connexes.



Figure 6 Investigations par le bureau d'études SAFEGE - 2023.

Pourquoi faire un diagnostic ? Dans un contexte de [changement climatique](#) et de [préservation](#) de la ressource en eau, il est nécessaire d'avoir un état des lieux complet du bassin versant avant d'engager des actions conservatoires ou de restauration.

Concrètement, les actions correspondent à des restaurations légères comme la réfection de berges en [génie écologique](#), la pose d'équipement agropastoraux. Mais également à des opérations plus ambitieuses, comme des opérations de [rétablissement de la continuité écologique](#) (arasement de seuil, rivières de contournement...etc).

Le [montant du diagnostic de l'Iton amont](#) s'élève à **44 491 euros TTC**. Ces travaux ont bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DE L'ITON ET DU ROULOIR SUR LA COMMUNE DE GLISOLLES

5 km de cours
d'eau
décloisonné

C'est sur la commune de Glisolles que confluent le Rouloir et l'Iton. Le Rouloir est l'affluent principal de l'Iton et partage les mêmes caractéristiques d'écoulement dans ce secteur karstique. Glisolles marque la fin du Sec-Iton avec des écoulements pérennes provenant de résurgences notamment la résurgence de la « fosse aux

dames ». Les eaux du Rouloir y sont dérivées vers « le canal du Rouloir » afin d'alimenter l'ancien moulin de Glisolles réhabilité en logements sociaux. Cette perte d'usage associée à un manque d'entretien provoque de nombreux désordres hydrauliques comme la formation de brèches, un envasement complet du canal, des infiltrations dans les propriétés privées. Le SMABI a donc programmé une étude complète en vue de restaurer la continuité écologique et trouver des solutions pérennes pour garantir un fonctionnement optimal de ce réseau hydrographique complexe.

Une rampe ennoyée a donc été confectionnée afin de répartir les eaux entre le lit naturel (90%) et le canal du Rouloir (10%). Le canal à quant à lui été reconfiguré afin de permettre un écoulement pérenne pour limiter l'envasement. Sa largeur a été réduite par la création de risbermes confectionnées avec les vases présentes. Sa pente a été également modifiée.



Figure 7 Visuels des travaux

Les vases excédentaires ont été acheminées vers l'étang communal pour colmater son fond. Ce dernier fera l'objet de travaux de reconversion en mares en 2024.

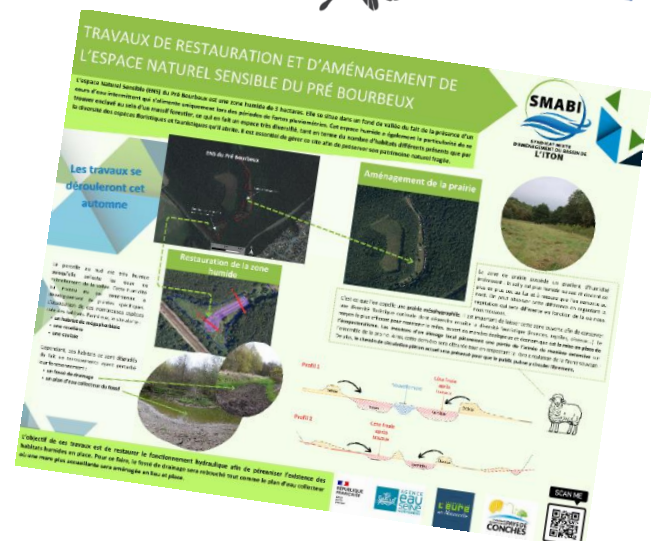
Le montant de l'opération s'élève à **414 042,96 euros HT**. Ces travaux ont bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 70% et du Département de l'Eure à hauteur de 10%.

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE ZONE HUMIDE SUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PRES BOURBEUX A CONCHES-EN-OUCHES

2 mares restaurées

L'espace naturel sensible du Pré Bourbeux est une zone humide de 3 hectares. Elle se situe dans un fond de vallée et elle est alimentée par des eaux de ruissellement lors de fortes périodes de pluviométrie. Enclavée dans un espace forestier, cette configuration en fait un espace très diversifié en terme d'habitats pour la biodiversité. Ce site est aujourd'hui géré par le SMABI et a donc fait l'objet de travaux de restauration.

Sur ce site, nous retrouvons une roselière, une saulaie ainsi qu'une mégaphorbiaie (végétation haute de milieux humides). Cependant ces habitats étaient dégradés du fait d'aménagements ayant perturbé leurs fonctionnements. En effet, un fossé de drainage a été creusé acheminant l'eau vers un plan d'eau collecteur. En amont de ce site, un habitat tout aussi



intéressant pour la biodiversité est présent. Il s'agit d'une prairie mésohygrophile, refuge de nombreux insectes et reptiles.



L'action du Syndicat a consisté à des travaux de terrassement pour redonner un profil d'équilibre à la zone humide. Le plan d'eau a été transformé en une mare propice à l'accueil des amphibiens. En ce qui concerne la prairie, le choix de gestion s'est tourné vers l'écopastoralisme. Des clôtures ont été installées et un partenariat avec une éleveuse de moutons locale a été conclu.



Le site fait l'objet de plusieurs suivis tels que le POP AMPHIBIEN, POP REPTILE, un suivi CHIROPTERE et STELI pour les odonates. Pour les protocoles POP, la démarche consiste à réaliser un inventaire permettant de suivre l'état des populations. Ces protocoles sont nationaux et permettent de dégager des tendances sur « l'état de santé » des amphibiens et des reptiles sur le territoire national. Pour le suivi « amphibien », l'inventaire se déroule sur plusieurs passages, plusieurs fois dans l'année, en mixant observations directes, écoutes des chants et captures. Pour les reptiles, le protocole s'appuie sur la mise en place de « plaques

à reptiles » relevées lors de plusieurs passages dans l'année. Le site bénéficie également d'un partenariat engagé avec le Groupe mammalogique normand (GMN), le Département de l'Eure et le SMABI avec la mise en place d'un suivi « mammifère » sur l'ensemble des sites gérés par le Syndicat. En 2023, un inventaire « chauve-souris » a été réalisé. Murins de daubenton, pipistrelles et Barbastelles fréquentent le site !

Le [montant de l'opération](#) s'élève à **10 660 euros HT**. Cette opération a reçu le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60%) et du Département de l'Eure (20%).



FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE 2023

Les travaux de restauration de la ripisylve se sont principalement déroulés sur deux sites. Le premier sur la commune de Bourth en prévision de travaux de restauration de berges en 2024, sur 600 mètres linéaires.

2 sites
800 ml
ripisylve
restaurée

Le deuxième site se situe à proximité du Becquet à Francheville. Les travaux ont consisté en l'abattage d'une quinzaine de peupliers cultivar générateurs d'embâcles perturbant la libre circulation des eaux au niveau de ce monument historique.



Les bois sont valorisés par la filière « bois énergie ». Le montant total de l'opération est de **24 180 euros HT**.

FOCUS SUR LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES

Gestion de l'espace naturel sensible de la zone humide du Fourneau & de la zone humide des Poulies sur la commune de Mesnil-sur-Iton

**25 ha
gérés**

La zone humide des poulies (Damville) dont les terrains sont la propriété du Syndicat représente environ 13 hectares. 80% de sa surface est gérée par des exploitants agricoles. Un chemin piétonnier agrémenté de panneaux d'information permet d'accueillir le public. En complément de l'activité agricole, le SMABI procède à une gestion pour conserver le milieu ouvert. Trois actions sont réalisées annuellement, une fauche avec exportation sur les berges de l'Iton, l'enlèvement des rejets ligneux de part et d'autre du « nouveau lit » et la fauche des abords du chemin piétonnier.



Le montant total de l'opération pour ce site est de **5 515 euros HT** financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Eure.



La zone humide du Fourneau (Condé-sur-Iton) est le résultat de travaux de renaturation de l'Iton et nécessite une attention particulière. De la même manière que la zone humide des Poulies, un exploitant local gère une partie du site. Néanmoins, une partie du site était envahi par l'ortie dioïque et le gaillet grateron. En 2022, une expérimentation basée sur l'écopâturage ovin est menée sur le site. L'année 2023 est la deuxième année, de mise en place de ce dispositif basé sur des fauches et le

pâturage par des brebis solognotes. L'expérience montre une évolution positive du site à l'observation du cortège floristique présent.



Le montant total de l'opération pour ce site est de **13 440 euros HT** financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Eure.

Le **24 avril 2023** a été inauguré par les élus municipaux et départementaux, **le sentier de la bergeronnette** sur l'ENS de **la zone humide du Fourneau**. Equipé de onze panneaux pédagogiques, ce sentier offre aux promeneurs une ballade au cœur de la nature avec toute les informations utiles sur la biodiversité locale.

LA PREVENTION DES INONDATIONS



Le bassin versant de l'Iton est particulièrement vulnérable aux inondations. En mars 2001, d'importantes inondations ont eu lieu en France. Le département de l'Eure ne fut pas épargné, des pluies diluviennes ont provoqué des remontées de nappes et des débordements de cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Iton. Plusieurs communes ont été touchées par les inondations et les coulées de boue du 21 au 31 mars 2001.

La Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite « Directive Inondation » fixe un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations. Cette directive impose aux Etats membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle s'appuie sur un dispositif qui comprend :

- Un état des lieux des risques connus et des enjeux exposés : **l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)**,
- La définition d'une géographie prioritaire d'intervention : **Les territoires à risque important d'inondation (TRI)**. Identifiés sur la base de l'état des lieux, les TRI sont les bassins de vie qui concentrent les enjeux exposés aux risques (population, emplois, bâti...),
- L'élaboration d'une stratégie partagée par les parties prenantes concernées : le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), décliné en France par **la stratégie nationale des risques d'inondation (SNGRI)**.

Les communes d'Arnières-sur-Iton, Evreux, Gravigny et Normanville sont reconnues comme un « TRI » et ce territoire a fait l'objet d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) approuvée par arrêté interpréfectoral des Préfets de l'Eure et de l'Orne du 22 décembre 2016.

Des mesures correctives ont été mises en place à des échelles locales par les communes. Néanmoins pour plus d'efficacité, la prévention des inondations nécessite une approche globale et intégrée **à l'échelle du bassin versant**. Le SMABI s'est donc engagé dans une démarche de **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** conformément à la SLGRI d'Evreux et au SAGE de l'Iton.

LE PAPI, C'EST QUOI ?



La première phase de ce programme est le [programme d'études préalables](#) pour une durée de deux ans pour construire un programme d'action labellisé et ainsi bénéficier des financements du Fond de prévention des risques naturels majeurs dits Fonds Barnier et des fonds de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ce plan co-construit avec les collectivités du bassin permettra d'engager les études et travaux nécessaires pour [la réduction de la vulnérabilité](#) de notre territoire face au risque inondation.

SENSIBILISER SUR LES ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Les classes d'eau

L'[adaptation au changement climatique](#) questionne notre société. Il est primordial d'éveiller les enfants du bassin de l'Iton aux questions de protection de l'eau, des milieux naturels et aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans ce cadre le SMABI participe à des classes d'eau organisées par les enseignants. Cela a été le cas en 2023, avec l'école primaire de Damville. Organisée le 25 mai, les élèves de cette école ont été invités à découvrir la zone humide du Fourneau. Au programme, découverte de la faune et de la flore de ce site.



L'école maternelle d'Evreux La Madeleine a bénéficié d'une intervention au bord de la rivière le 24 février. Une initiation à la découverte des [insectes de la rivière](#) a été proposée.

Les animateurs du SMABI ont partagé également leur expérience avec des apprenants du Centre de formation pour adulte du CFPPA d'Evreux. L'occasion pour eux d'illustrer des opérations basées sur le génie végétal et de découvrir des travaux de restaurations écologiques.

Les ateliers Eau et Climat du bassin de l'Iton

Ces journées Eau et Climat sont organisées en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Conches, Evreux Portes de Normandie, le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de La Vallée de l'Eure et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.

A destination des élus du bassin, ces journées ont pour objectif de transmettre des informations issues des travaux du GIEC, des solutions et des conseils pour faire face aux conséquences du changement climatique dans le cadre d'ateliers participatifs. Cinq journées sont programmées alternant visites de terrain et interventions de spécialistes.

La première journée s'est déroulée le 9 mars et s'intitule « **Approche transversale sur les enjeux de l'eau et du changement climatique** ». M.LAIGNEL, Président du GIEC Normand a présenté un état des lieux du changement climatique en Normandie. M.DAVID a ensuite exposé les spécificités géologiques du bassin de l'Iton, après une découverte du captage de La Croisille sur la Communauté de communes du Pays de Conches.

La deuxième journée (04 avril) avait pour thème « **Les solutions d'adaptation fondées sur la nature, zones humides et milieux aquatiques, des alliés pour relever les défis du changement climatique** ». Une visite de l'espace naturel sensible de la zone humide du Fourneau était au programme. Il s'agit d'un site ayant fait l'objet de travaux ambitieux pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'Iton. Un étang à l'état d'abandon a été effacé pour laisser place à une zone humide fonctionnelle, exploitée et ouverte au public. M.DEBRAY de l'Agence Normande pour la Biodiversité est intervenu pour faire une présentation de l'état des lieux de la biodiversité en Normandie. M.THOMAS du Groupe Mammologique Normand a exposé plus spécifiquement les mammifères présents autour de l'Iton.

La troisième journée (25 avril) est dédiée **à la protection de la ressource en eau potable** avec notamment la visite de l'usine de potabilisation de l'eau du SEPASE. Les animateurs des bassins d'alimentation de captage présentent l'état des lieux de la qualité des eaux brutes. Le SERPN, syndicat d'eau potable du plateau du Neubourg est venu échanger avec les élus sur son expérience dans la mise en place des services pour paiements environnementaux.



La quatrième journée (23 mai) met en exergue « **L'aménagement urbain notamment le déploiement de solutions sobres pour s'adapter au changement climatique** ». L'objectif de cette journée est d'aborder les notions de désimperméabilisation, de ville éponge et de nature en ville, à la fois pour améliorer l'infiltration des eaux de pluies pour bien recharger la nappe et diminuer les inondations, et à la fois pour rendre la ville plus résiliente lors d'évènements caniculaires par exemple. La première intervention est assurée par **Jean-Marc COUBE du CAUE 27** : les enjeux de la nature en ville, optimiser la gestion des eaux pluviales dans l'espace public, découvrir la poly fonctionnalité des usages et la sobriété des fleurissements pour des espaces verts résilients.

Ensuite **M. Nicolas INGLEBERT**, DGST de la ville de **Crépy-en-Valois dans l'Oise**, qui a mené depuis plusieurs années une petite révolution sur la façon de concevoir et d'entretenir l'espace public présente des cas concrets avec des photos commentées de sa commune ; en mettant en avant le fait que la « reconception » de l'espace public ne nécessite pas finalement de gros moyens (arasement des bordures des trottoirs par exemple, pour favoriser l'infiltration à la source des eaux de pluie au lieu de l'acheminer vers des bassins de rétention).



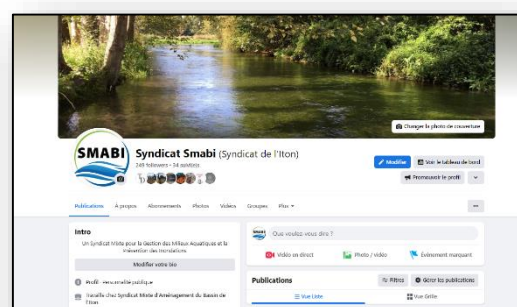
Figure 8 JEC 2023 Retour en images

La dernière journée (15 juin) a pour sujet, « **Aménager un territoire résilient au changement climatique** ». Lors de cette journée, les élus abordent la thématique du foncier et notamment agricole, de la zéro artificialisation nette, des stratégies de protection de la ressource... Le CEREMA propose ensuite une présentation sur la prévention des inondations et notamment un éclairage sur les différentes politiques publiques mobilisables pour rendre son territoire plus résilient. La clôture des ateliers est un moment privilégié pour les élus du bassin pour s'interroger sur les actions à mettre en œuvre à leur échelle.

COMMUNIQUER



Le SMABI bâtit sa communication avec un site internet, les réseaux sociaux (FACEBOOK, INSTAGRAM & LINKEDIN), des articles dans les informations communales et articles de journaux locaux.



Pour le site internet : <https://smabi.fr/>

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100086103680411>

Les animateurs du syndicat ont également participé à un événement grand public, les végétales de Chambray. Rendez-vous organisé par Mesnils-sur-Iton, pour les passionnés de jardin, le SMABI a proposé une animation autour des zones humides et de leur végétation.

Pour l'occasion, les animateurs ont installé l'exposition de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, « de la source à l'estuaire ».

L'équipe administrative et technique produit des articles à destination des collectivités pour intégrer des informations relatives au bassin de l'Iton dans leurs publications.

AMELIORER LES CONNAISSANCES, VEILLER SUR LE BASSIN DE L'ITON



De manière générale, les techniciens du SMABI réalisent différentes missions telles que :

- Le suivi des niveaux d'eau, campagne de jaugeages étiage et suivis post-travaux,
- Inventaires faune & flore (POP amphibien, STELI, STOC...etc),
- Veille pollution,



Figure 9 Topographie, pêche électrique, jaugeages,...

BUDGET ET ELEMENTS FINANCIERS



Le budget primitif 2023 prévoyait 460 414 euros de dépenses de fonctionnement et 1 419 440 euros en investissement.

Les **dépenses** du Syndicat correspondent essentiellement aux charges générales, aux charges de personnel et élus et aux dépenses de gestion des **espaces naturels** gérés par le syndicat.

	BP 2023	Réalisé
Charges à caractère général	116 650 €	69 806 €
Frais de personnel	250 711 €	208 391 €
Autres charges de gestion courante	55 000 €	46 537 €
Amortissements	11 367 €	5 612 €
Dépenses imprévues. & charges financières	26 686 €	187 €
Total dépenses de fonctionnement	460 414 €	330 533 €

Les recettes de **fonctionnement** reposent sur les participations des six EPCI adhérents soit 145 000 euros. Le syndicat perçoit également de **l'Agence de l'Eau Seine Normandie** des subventions pour les missions d'animation.

	BP 2023	Réalisé
Dotations et participations	229 037 €	230 511 €
Autres produits de gestion courante	1 775 €	10 188 €
Produits exceptionnels	1 500 €	900 €
Total recettes de fonctionnement	232 312 €	241 599 €

Les **investissements** du Syndicat sont dédiés aux études de maîtrise d'œuvre et travaux relatifs à l'atteinte du bon état écologique de l'Iton et de ses affluents. Ils prennent différentes formes comme par exemple l'acquisition de zones humides, des travaux de rétablissement de la continuité écologique, la pose d'équipement agropastoraux, la conception du site internet etc...

	BP 2023	Réalisé	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	97 004 €	55 377 €	-
Immobilisations corporelles (matériels informatiques)	32 500 €	17 563 €	-
Subventions d'équipement versées	30 000 €	0 €	-
Total des opérations d'équipement	349 726 €	135 545 €	146 076 €
Dépenses imp. & charges financières	40 400 €	800 €	-
Subvention d'investissement	12 010 €	12 007 €	-
Total des opérations pour compte de tiers	857 800 €	451 495 €	246 853 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 419 440 €	672 787 €	392 929 €
Opérations patrimoniales	0 €	0 €	-
TOTAL	1 419 440 €	672 787 €	392 929 €

Concernant les investissements ils sont financés par l'autofinancement du syndicat et par les participations des EPCI membres dans le cadre des opérations pour compte de tiers (opérations d'équipement). Ils sont subventionnés par **l'Agence de l'Eau Seine Normandie**, l'Etat et le **Conseil Départemental de l'Eure**.



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON

9 rue Voltaire

27000 EVREUX

<https://smabi.fr/>

info@smabi.fr



**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**

